



# Agents des collèges et des lycées



ELLES FUSIONNENT  
ELLES NE CHANGENT PAS

## RÉFORME TERRITORIALE Décodage



### « L'ACTE 3 » DE DÉCENTRALISATION ENGAGÉ PAR LE GOUVERNEMENT SE DÉCOUPE EN TROIS PARTIES :

Après la loi dite « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles » du 24 janvier 2014, vont suivre deux projets de loi :

- « Délimitations des régions » (adopté par l'Assemblée nationale le 18 juillet 2014)
- « Clarifiant l'organisation territoriale de la république »

Concernant le premier projet, les députés ont voté la fusion/création de 13 régions, plus important est le second projet de loi (N.O.TRE.)

Ce projet prévoit entre autres :

- un accroissement des compétences des régions
- un renforcement de l'intercommunalité
- la suppression de la clause de compétences générales
- la spécialisation des conseils généraux sur le champ des solidarités territoriales dans l'attente du débat sur leur avenir
- transferts automatiques de compétences départementales aux profits des régions et métropoles

Concernant les conseils généraux, leurs compétences prévues d'être transférées aux régions sont :

- S'agissant des collèges et des routes départementales, le gouvernement a respecté l'engagement qu'il avait pris devant le Sénat de les maintenir dans le giron des départements ou des métropoles.

- les transports inter urbains et scolaires (respectivement au 01/01/2017 et au 01/09/2017)
- les ports départementaux

**Transferts de compétences départementales prévus aux métropoles :**

- Fonds Social au Logement
- Certaines missions d'action sociale
- Programme départemental d'insertion
- Fonds d'Aides aux jeunes en difficulté
- Actions de Prévention Spécialisées auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu
- Personnes âgées
- Tourisme

À défaut de convention entre le département et la métropole à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur au moins trois des groupes de compétences précités, la totalité de ceux-ci seront transférés de plein droit à la métropole



# PRÉCAIRE, CE N'EST PAS UNE VIE

## La précarité dans la Fonction publique doit être abolie !

De nombreux emplois de la Fonction publique, dans l'État, les collectivités territoriales et la Fonction publique hospitalière sont occupés par des agents non-titulaires de droit public, contractuels et vacataires. La proportion est telle que les emplois qu'ils occupent sont majoritairement des emplois correspondant à des besoins permanents.

Avec plus de 30 % de non-titulaires, la Fonction publique territoriale est tout particulièrement touchée par la précarité et on ne parle pas des emplois aidés type CUI et « d'avenir ».

Les collègues et les lycées n'échappent pas à cette problématique, même si loca-

lement le rapport de force a permis des plans de titularisations en s'appuyant sur la loi dite « relative à l'accès à l'emploi titulaire » signée par la

CGT, entre autres. Les collectivités font appel encore massivement à ce type de contrats.

Cela ne peut plus durer, le clientélisme couplé avec le recrutement à l'échelle 3



de la Fonction publique laisse sur le bord de la route nombre d'agents ayant des contrats depuis 5 à 8 ans, voire plus!

Même si la loi du 12 mars 2012 ne répond pas à toutes les attentes de la CGT, celle-ci doit permettre au plus grand nombre d'agents non titulaires d'intégrer la Fonction publique, d'accéder à une reconnaissance des acquis de l'expérience, à une stabilité professionnelle, à un déroulement de carrière, ainsi qu'à une amélioration des droits collectifs.

Seul un rapport de force suffisant permettra de poursuivre la titularisation d'un maximum de précaires.

### EXIGEONS :

- La titularisation de tous les agents contractuels, vacataires et emplois aidés,
- Le développement des titulaires remplaçants.



## MUTATIONS

### Retrouvons un système objectif, élargi et transparent

Les personnels techniques des EPLE (collèges et lycées) sont répartis dans plus de 120 collectivités avec, chacune, leur système de mutations. Il n'y a plus de possibilité de muter entre collège et lycée. Les mutations sont devenues un recrutement.

Dans certaines collectivités, suivant le poids de la CGT, le système pratiqué à l'état est conservé (liste établie sur critères objectifs, avec validation par passage en CAP).

La majorité des collectivités pratique les mutations au fil de l'eau, sur demande de

l'agent ou de la collectivité suite à la parution de la vacance de poste, sans critère objectif et sans passage devant la CAP, sauf, pour info, s'il s'agit d'un changement de résidence administrative ou d'un changement de situation de l'agent (cadre d'emploi par exemple). Muter est un véritable parcours du combattant : CV, lettre de motivation, évaluations. Tout cela favorise le clientélisme des élus locaux et des autorités fonctionnelles.

Les adjoints techniques des EPLE font partie d'un cadre d'emploi spécifique. Il faut donc qu'un système de muta-

tion, avec un barème objectif, soit mis en place au sein de ce cadre d'emploi, avec validation par une CAP de façon à pouvoir plus facilement muter.

**DÈS À PRÉSENT, MOBILISONS-NOUS POUR OBTENIR DE VÉRITABLES MUTATIONS AVEC :**

- LISTE DES POSTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS,
- DES CRITÈRES OBJECTIFS POUR LES AGENTS AVEC UN BARÈME (ANCIENNETÉ), RAPPROCHEMENT DU CONJOINT,
- VALIDATION PAR CAP

# Agents des collèges et des lycées

## CONCERNANT LES PERSONNELS TOS : PAS D'ILLUSIONS À AVOIR!

La CGT s'est toujours opposée à la décentralisation des « TOS » dans plus de 120 collectivités (régions et départements). En effet, la trop grande liberté laissée aux exécutifs locaux, les différences de ressources entre collectivités sont porteuses d'inégalités de traitement pour les régimes indemnitaires, les carrières, la mobilité pour les agents, mais aussi pour le service public d'éducation.

Nous avons toujours revendiqué le retour à l'état des missions d'éducation, néanmoins, le projet de loi prévoit que le périmètre cohérent pour les collèges et lycées serait la région, pourquoi pas! Mais les 11 milliards d'économies programmés d'ici 2017 concerneront aussi les régions déjà mises en difficulté par les transferts des « TOS » de 2006. Les conditions d'accueil des agents transférés seraient dès lors catastrophiques et ne généreraient, en outre, aucune économie! D'après l'ADF, un surcoût annuel de 120 millions d'euros. De plus, les CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique), instaurées dans les régions dans le cadre de la loi « Métropole » de janvier 2014, prévoient tous les 6 ans une véritable foire où les collectivités diverses pourront déléguer les unes aux autres les compétences sans contrôle, avec une possibilité de révision au bout de trois ans! On voit bien le danger pour les agents.

La revendication CGT du cadre d'emploi «TOS» se pose avec encore plus de force.

## RÉFORME TERRITORIALE Décodage



## LA CGT REVENDIQUE

La CGT, première organisation syndicale dans la Fonction publique territoriale, est déterminée à continuer d'apporter sa contribution au combat d'intérêt général contre la réforme portée par le gouvernement.

En parfaite cohérence avec le Pacte dit de responsabilité, ce projet a pour objectif de réduire les dépenses publiques, et ainsi de baisser le niveau de la participation des entreprises et du capital au financement de notre modèle social, de nos services publics, de notre système de protection sociale.

Le gouvernement Valls reprend ainsi les vieilles recettes austéritaires de ses prédécesseurs Ayrault et Fillon. Déjà utilisées par Margaret Thatcher, et plus récemment en Grèce, en Espagne et au Portugal, elles ont fait la preuve de leur inefficacité économique, de leurs effets dévastateurs pour la cohésion sociale et l'emploi.

Couplées à la métropolisation et à l'intercommunalité à marche forcée, la réduction du nombre de régions et la suppression des conseils généraux, si elles deviennent effectives, affaibliront la démocratie et le service public de proximité. Se poursuivrait ainsi le

dessein si cher aux sociaux libéraux visant la construction d'une Europe fédérale, structurée en fonction des impératifs de la guerre économique mondialisée.

La CGT rejette cette conception de l'organisation territoriale qui porte atteinte aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, et aux principes fondateurs de la République décentralisée : proximité, libre administration, autonomie financière, solidarité, cohérence nationale, égalité de traitement.

D'autres choix sont possibles pour l'emploi, les salaires et le service public, notamment si l'on mobilise ne serait-ce qu'une partie des 200 milliards d'aides et d'exonérations fiscales et sociales dont bénéficie le patronat.

L'heure est donc à l'intervention la plus large possible de tous celles et ceux qui refusent cette régression en termes de démocratie, de service public, de vivre ensemble.

La CGT va poursuivre et amplifier les luttes engagées dans les collectivités. Elle continuera d'œuvrer à l'abrogation de la loi de métropolisation et à l'abandon des projets de loi Lebranchu de réforme territoriale. Avec les personnels, elle poursuivra le combat pour la défense et le développement des services publics territoriaux et des emplois qui les font vivre.

## Pénibilité

Le dossier retraite fait l'actualité aujourd'hui, la question de la pénibilité est souvent abordée.

La CGT ne saurait s'en plaindre, elle qui milite depuis longtemps pour qu'elle soit reconnue et qu'il y ait des départs anticipés pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles.

S'il y a besoin de reconnaître la pénibilité à travers des départs anticipés, c'est parce que la prévention est absolument indispensable.

L'exposition à ces situations et ces conditions de travail pénibles et usantes ont été identifiées : *rythmes de travail, horaires alternants, décalés, travail répétitif, cadences imposées, longs et fréquents,*

## Gagnons la reconnaissance et la prise en compte de la pénibilité au travail pour des départs à la retraite à 55 ans.

*déplacements, efforts physiques, manutention, port de charges, postures pénibles, vibrations, contraintes articulaires... Environnement agressif, chaleur, froid, fumées, intempéries, bruits, expositions aux agressions et incivilités morales et physiques...* Il est bien évident que, pour certaines expositions, la durée de celles-ci a des conséquences aggravantes pour la santé. De même, certains travaux ont des expositions qui se cumulent.

**Ces travaux doivent être reconnus pénibles.** Des dispositifs collectifs

doivent permettre aux salariés ayant été exposés à ces risques de pouvoir partir avec une retraite à taux plein à 55 ans (ou avant pour certains risques).

Ce sont avant tout les ouvriers qui souffrent dans leur chair. Et ce n'est pas parce qu'on a commencé à parler du stress avec les suicides des cadres de *France Télécom* que cela n'existe pas depuis bien plus longtemps parmi les agents cassés (les poignets, le dos, la nuque, c'est le quotidien depuis des décennies).

**La pénibilité, c'est l'affaire de tous!**



# à la privatisation

Le gouvernement VALLS annonce 50 milliards de réduction budgétaire dont 11 milliards sur les collectivités territoriales. Cette réduction sans précédent entrainera pour les agents des conséquences dramatiques par des suppressions de postes, des mutualisations de services, des privatisations. Les collectivités locales devront, elles aussi, réduire **ENCORE** leurs dépenses et, pour être plus coercitifs, des garanties sur certaines dotations de fonctionnement seraient réservées aux collectivités qui mutualisent des services, étendent le périmètre d'une intercommunalité et font des « économies » et pour les administrations publiques « on est entré dans une période où l'argent public sera durablement rare ».

## Ce faisant, le gouvernement veut casser **ENCORE** le service public et l'emploi public.

Bref, quand il annonce qu'il se « montrera intraitable avec les objectifs de dépenses » par de nouvelles restrictions budgétaires, c'est **ENCORE** avec les salariés, les privés d'emplois et leurs familles que le gouvernement se montre intraitable durablement.

Pourtant, la montée du chômage et de la souffrance sociale continue de démontrer à quel point la politique menée actuellement relève de l'ineptie économique et sociale!

Pendant ce temps, le gouvernement, qui a choisi son camp, fait **ENCORE** des cadeaux (pacte de responsabilité) au patronat et aux actionnaires qui s'empiffrent de dividendes pendant que les salariés sont mis au pain sec! **ENCORE, ENCORE,**

## **ENCORE... Ce sera sans fin si nous n'arrêtons pas de toute urgence cette folie.**

Nous avons combattu, à partir de 2003, la décentralisation des TOS qui a eu comme conséquence dans certaines collectivités la privatisation de secteurs de l'Éducation nationale, la restauration et l'entretien.

*Quelques exemples :*

Le Conseil général du Loiret a construit un collège à Villemandeur, dans le cadre du Partenariat Public-Privé, avec la participation financière d'entreprises privées (dont le groupe de **BTP Vinci**). La contrepartie est de leur confier, pour au moins 10 ans, la charge de « l'exploitation », la maintenance et l'entretien de l'établissement. La conséquence de ce choix est de ne pas affecter dans cet établissement les personnels TOS pour assurer ces missions qui sont pourtant les leurs.

Le 20 juillet 2012, le Conseil général du Rhône a décidé « de recourir à des délégations de service public pour l'exploitation, par des prestataires extérieurs, des demi-pensions des collèges publics du Rhône. » Cette décision s'applique jusqu'en 2020 à tous les collèges publics. Depuis plusieurs années, le Conseil général du Rhône annonçait sa volonté de privatiser la restauration des collèges du département. D'ores et déjà, 16 des 88 cuisines gérées par le département ont été placées en « délégation de service public » (DSP), le plus souvent en mettant les personnels, parents d'élèves et élèves devant le fait accompli. **Cette délégation revient à la privatisation pure et simple de la demi-pension.**

Ces délégations de service public pré-

sentent de nombreux dangers :

→ Personnels qualifiés poussés à la démission, forcés d'accepter des postes non conformes à leurs qualifications pour éviter leur radiation ou leur basculement vers des entreprises privées.

→ Non-renouvellement des personnels contractuels qui travaillent dans ces demi-pensions.

→ Problèmes de gestion dans l'établissement du fait de l'intervention de personnels extérieurs.

→ Augmentation du coût, pour les familles et pour la collectivité, car le seul but des entreprises est le profit.

Or, malgré ces problèmes soulevés, le Conseil général a officialisé le basculement vers des délégations de service public de toutes les restaurations des collèges du Rhône, à raison d'une dizaine par an. 10 cuisines ont été privatisées dès la rentrée 2013, mais les autres suivront! Des études sont en cours pour mettre en délégation l'entretien des collèges. Ainsi, après une phase de décentralisation en 2003 qui a transféré les personnels d'entretien et demi-pension de l'État aux collectivités territoriales, c'est bien à la privatisation de leurs missions à laquelle on assiste!

Cette situation est pour nous inacceptable. Elle se ferait, comme toutes les privatisations, au détriment des personnels et des usagers. (comment faire mieux avec moins?)

### **NOUS REVENDIQUONS :**

- l'arrêt des privatisations,
- le retour au sein du service public de toutes les missions déjà privatisées.

La réponse à la pénibilité est donc d'abord une affaire collective, pour des mesures claires et nettes concernant les conditions de travail.

### **LA CGT PROPOSE :**

- Une bonification d'un trimestre par année d'exposition à un travail pénible permettant d'anticiper le départ à la retraite et abondant la pension d'autant de trimestres bonifiés.
- L'instauration de jours de congé pénibilité à raison d'un jour par tranche de 5 années d'ancienneté
- De congés de préretraite à raison de 3 jours par année de service, avec un maximum de 90 jours.

ÉLECTIONS 2014 Résultats présentés le 09 décembre 2014	2008	2014	Évolution 2005-2014
	<b>CGT</b>	<b>33,0 %</b>	<b>29,5 %</b>
<b>CFDT</b>	<b>21,9 %</b>	<b>22,3 %</b>	<b>0,4</b>
<b>FO</b>	<b>17,4 %</b>	<b>17,7 %</b>	<b>0,3</b>
<b>UNSA</b>	<b>6,3 %</b>	<b>8,2 %</b>	<b>1,9</b>
<b>FSU</b>	<b>3,1 %</b>	<b>3,3 %</b>	<b>0,2</b>
<b>SOLIDAIRES</b>	<b>2,9 %</b>	<b>3,5 %</b>	<b>0,6</b>
<b>CFTC</b>	<b>4,7 %</b>	<b>3,5 %</b>	<b>-1,2</b>
<b>CGC</b>	<b>1,3 %</b>	<b>1,3 %</b>	<b>0,0</b>
<b>DIVERS</b>	<b>2,6 %</b>	<b>2,1 %</b>	<b>-0,5</b>
<b>FA FP</b>	<b>6,8 %</b>	<b>6,7 %</b>	<b>-0,1</b>
<b>FGAF</b>		<b>1,9 %</b>	<b>1,9</b>
	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	